

Paris, le 10 juillet 2020

Circulaire de Rentrée 2020/2021

I. LA RENTREE

Chers parents,

Votre enfant est inscrit dans notre établissement. Nous vous remercions de la confiance que vous nous faites.

Vous trouverez sur le site internet <https://www.lamadone.fr/> et sur Ecole Directe la liste des fournitures scolaires, la liste de lectures estivales, une lettre de la Mutuelle Saint-Christophe sur l'assurance scolaire dont dispose votre enfant au sein de notre établissement, une information sur l'Association sportive et un bulletin d'adhésion.



Devant les incertitudes liées à la crise sanitaire actuelle et à une hypothétique reprise de l'épidémie du Covid 19 à la rentrée, l'organisation détaillée ci-dessous est susceptible d'être modifiée en fonction des directives des autorités compétentes. Nous vous tiendrons informés fin août via votre messagerie électronique personnelle ainsi que par Ecole Directe.

En conséquence, veuillez à nous contacter pour mettre à jour, au besoin, votre adresse électronique.

Merci par avance de votre vigilance.

Veuillez noter les informations concernant la rentrée scolaire.

Pour les nouveaux élèves :

L'inscription n'est définitive qu'à la réception du bulletin du troisième trimestre avec l'avis de passage en classe supérieure.

Les familles qui ne l'ont pas encore fourni doivent l'envoyer dès à présent à Mme LECERTISSEUR par courriel (sandrine.lecertisseur@lamadone.fr).

A. CLASSES DE 6^{ème}

RENTREE : LE MARDI 1er SEPTEMBRE 2020 de 14h00 à 17h00.

Les élèves devront se présenter avec leur cartable pour ramener leurs livres. Ils seront obligatoirement munis d'un cahier de brouillon et de stylos.

Ouverture des portes à 13h45.

Classes de 6èmes Rentrée : 14h00 Sortie : 17h00

La tenue exigée pour le jour de la rentrée est la suivante : pantalon ou jupe sombres, chemise ou chemisier blancs. Pas de T-Shirt.

B. CLASSES DE 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}

RENTREE : MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2020

Classes de 5èmes Rentrée : 09h00 Sortie : 11h30
Classes de 4èmes Rentrée : 10h00 Sortie : 12h30
Classes de 3èmes Rentrée : 11h00 Sortie : 13h00

Les parents ne rentreront pas dans l'établissement.

Les élèves rencontreront leur professeur principal, prendront connaissance de leur emploi du temps et recevront les informations nécessaires devant leur permettre de faire une bonne année scolaire au Collège Saint-Vincent.

La tenue exigée pour le jour de la rentrée est la suivante : pantalon ou jupe sombres, chemise ou chemisier blancs. Pas de T-Shirt.

Pas de restauration le jour de la rentrée.

C. JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020 : pour tous les élèves, déroulement normal des cours selon les emplois du temps distribués le jour de rentrée. Les emplois du temps peuvent légèrement varier au cours des 3 premières semaines.

Ouverture du service de restauration.

II. REUNIONS D'INFORMATIONS PARENTS-PROFESSEURS :

<u>6EME</u>	jeudi 17 septembre 2020 à 18h30 à 20h00
<u>5EME</u>	jeudi 10 septembre 2020 à 18h30 à 20h00
<u>4EME</u>	mardi 15 septembre 2020 à 18h30 à 20h00
<u>3EME</u>	mardi 8 septembre 2020 à 18h30 à 20h00

III. MANUELS SCOLAIRES

Les manuels sont prêtés par l'établissement pour l'année scolaire. Ils seront remis aux élèves le jour de la rentrée. Il est obligatoire de les recouvrir et de les étiqueter au nom et à la classe de l'élève. La caution de 300 euros donnée avec le dossier d'inscription ou de réinscription sera rendue à la fin de l'année, lors de la restitution de tous les livres prêtés, si ceux-ci sont en bon état.

Il est obligatoire d'avoir un vrai cartable rigide afin que puissent être préservés livres et cahiers. Les sacs de plage et autres sont interdits.

Sont à la charge des familles et leur sont facturés les ouvrages suivants :

- Cahier de travaux pratiques de langues et cahier d'éducation morale et civique (selon les classes). Ils seront commandés par l'établissement à tarifs négociés et facturés en début d'année scolaire.
- Agenda commandé par l'établissement.

Important : L'agenda sera fourni par l'établissement. Aucun autre agenda ne sera autorisé.

IV. DATES A RETENIR :

a) Messe de rentrée :

Le vendredi 25 septembre 2020 à 10h30 à Notre-Dame du Bon conseil. Les parents sont les bienvenus. Durant cette messe a lieu la bénédiction des cartables.

b) Voyages scolaires : *(sous-réserve de l'évolution de la situation sanitaire)*

Du 12 au 16 avril 2021 séjour optionnel dans le Val de Loire pour les élèves de 5^{ème}.

Du 3 au 7 mai 2021 séjour à ROME (latinistes de 4^{ème} et de 3^{ème})

c) Examen blanc des élèves de 3^{ème}

Le premier examen blanc des élèves de 3^{ème} aura lieu les 30 novembre et 1^{er} décembre 2020
Le second examen blanc des élèves de 3^{ème} aura lieu les 1^{er} avril et 2 avril 2021

d) Organisation de fin d'année

NIVEAU 3^{ème} :

La fin des cours pour le niveau 3^{ème} est fixée au vendredi **4 juin 2021**. Les élèves effectueront une semaine de stage d'observation en milieu professionnel du **7 au 11 juin 2021**. Les familles doivent, dès la rentrée, faire les démarches nécessaires pour que leur enfant soit accueilli en entreprise. La convention de stage est téléchargeable sur le site du collège. Le retour des conventions doit être effectué au plus tard pour le **3 mai 2021**. Toute convention non rendue ou incomplète impliquera que l'enfant ne pourra pas effectuer son stage et qu'il/elle restera sous la responsabilité de la famille.

NIVEAU 4^{ème} : Fin des cours le **vendredi 18 juin 2021**

NIVEAU 5^{ème} : Fin des cours le **mercredi 23 juin 2021**

NIVEAU 6^{ème} : Fin des cours le **jeudi 24 juin 2021**

e) Stages au Lycée

Les étudiants de BTS du groupe scolaire La Madone doivent effectuer un ou plusieurs stages obligatoires afin de valider leur année.

Vous trouverez ci-dessous les dates de stage par niveau :

BTS :

- BTS SIO 1^{ère} année : stage du 3 mai 2021 au 4 juin 2021 : secteur informatique
- BTS SIO 2^{ème} année : stage du 4 janvier 2021 au 6 février 2021 : secteur informatique
- BTS NDRC 1^{ère} année : stage du 26 octobre 2020 au 20 novembre 2020 et du 3 mai 2021 au 18 juin 2021 : secteur de la vente en négociation digitalisation relation client.
- BTS NDRC 2^{ème} année : stage du 19 octobre 2021 au 20 novembre 2020, secteur de la vente en négociation digitalisation relation client.
- BTS MCO1 1^{ère} année : stage du 2 novembre 2020 au 21 novembre 2020, du 18 janvier 2021 au 30 janvier 2021 et du 3 mai 2021 au 12 juin 2021 : secteur de la vente en unité commerciale.
- BTS MCO2 2^{ème} année : stage du 2 novembre 2020 au 21 novembre 2020 et du 18 janvier 2021 au 30 janvier 2021 : secteur de la vente en unité commerciale.

Licence :

- Licence générale Informatique parcours Développement d'applications Web, Mobiles et Cybersécurité. Si vous recherchez un apprenti dans cette spécialité n'hésitez pas à nous faire parvenir votre offre.
- Licence professionnelle Web Analytics : E-commerce et Marketing digital avec parcours possible en économie circulaire. Si vous recherchez un apprenti dans cette spécialité n'hésitez pas à nous faire parvenir votre offre.

NOTE IMPORTANTE : Création d'une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, jusqu'au niveau de la licence professionnelle et pour toutes les entreprises

Aide financière de :

▶ 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans ;

▶ 8 000 euros pour un apprenti majeur ;

Par contrat préparant à un diplôme jusqu'à la licence professionnelle (bac + 3 – niveau 6 du RNCP).

Pour les contrats signés à compter du 1^{er} juillet 2020 et jusqu'au 28 février 2021, cette aide sera versée :

▶ Aux entreprises de moins de 250 salariés sans condition ;

▶ Aux entreprises de plus de 250 salariés à la condition qu'elles s'engagent à atteindre le seuil de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation dans leur effectif en 2021, selon des modalités définies par décret (faute de quoi il faudra rembourser les sommes perçues.)

Avec cette mesure, pour les entreprises, le coût du recrutement d'un salarié en contrat d'apprentissage représente un faible reste à charge – voire quasi-nul – pour la 1^{er} année de contrat.

Dans le cas où votre entreprise pourrait accueillir un étudiant durant les périodes de stage citées ci-dessus, nous vous remercions de bien vouloir contacter Mme DE MAGALHAES par mail à edemagalhaes@lamadone.fr ou de compléter le formulaire dans l'espace entreprise de notre site internet. (<https://www.lyceecharlesdefoucauldsup.fr/espace-entreprise/>)

Une circulaire avec un coupon réponse sera envoyée sur votre compte Ecole Directe dans le courant du mois de septembre.

V. **ECOLE DIRECTE**

Le site Ecole Directe restera ouvert pendant les vacances en mode été (certains accès seront supprimés pour les élèves et les familles durant cette période). À partir du 14 juillet 2020, le site basculera sur l'année 2020-2021 : les documents et notes 2020-2021 ne seront plus disponibles.

Les comptes Ecole Directe des familles et ceux des élèves sont **différents**. Les informations diffusées pouvant être personnelles, ***il est déconseillé aux familles d'en laisser l'accès à leurs enfants.***



La communication entre la famille et les enseignants passe **exclusivement par le carnet de liaison** et en aucun cas par le portail Ecole Directe.

Accès à Ecole Directe : il se fait sur le site <https://www.ecoledirecte.com> ou par le bouton Ecole Directe sur notre site internet.

Pour les familles rencontrant des problèmes avec Ecole Directe, merci de contacter directement Mme LECERTISSEUR, par courriel (sandrine.lecertisseur@lamadone.fr)

VI. ASSURANCE SCOLAIRE

L'établissement souscrit à une assurance scolaire globale pour tous les élèves auprès de la Mutuelle Saint Christophe.

L'établissement n'est pas habilité à fournir une attestation d'assurance scolaire. Celle-ci devra être téléchargée directement dans votre espace personnel sur le site de la mutuelle. Un document explicatif est disponible sur votre compte Ecole Directe et dans la rubrique « documents à télécharger » de notre site internet.

Vous pouvez aussi accéder à la mutuelle par le site internet du groupe scolaire.

VII. PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

Le relevé de frais annuel sera envoyé à la fin du mois de septembre dans la rubrique « documents » de votre compte Ecole Directe « famille ».

Le prélèvement automatique mensuel (le 10 de chaque mois) est le mode de règlement obligatoire au sein du collège. Les avantages sont multiples, mais le plus important est **l'étalement du paiement** sur 8 mois (octobre à mai).

VIII. ADMINISTRATION

Il est important de nous faire connaître toutes les modifications de coordonnées (postales, téléphoniques, bancaires) qui pourraient intervenir avant la rentrée scolaire.

Merci de les transmettre par courriel à l'adresse suivante : administratif@lamadone.fr, en fournissant un justificatif de domicile.

Vous pouvez également modifier vos coordonnées directement sur votre compte Ecole Directe « Famille ».

Pour un changement de nationalité vous devez nous faire parvenir une photocopie de la carte nationale d'identité française.

Les certificats de scolarité seront téléchargeables sur les comptes Ecole Directe des familles et des élèves à partir de la fin du mois de septembre.

Les certificats mentionnant l'ensemble de la scolarité effectuée au collège se font par l'intermédiaire du carnet de liaison que l'élève présentera à Mme GUEDES au secrétariat.

IX. LA DEMI-PENSION

La demi-pension fonctionnera à partir du jeudi 3 septembre 2020. L'organisation hebdomadaire devra être indiquée sur le carnet de liaison et validée par Mme MOULIN au service de la comptabilité.

Les familles peuvent opter pour une formule sur 3 jours, 4 jours ou 5 jours. Le prix de ces formules est fixe. Le prix de la demi-pension est **forfaitaire**. En cas d'absence de l'élève, ne sera fait de remboursement que sur présentation d'**un certificat médical d'absence de plus de 5 jours consécutifs**. Aucun autre motif ne peut prétendre à un remboursement.

Tout trimestre commencé, est dû. Aucune modification ne pourra se faire en cours de trimestre.

Toute **modification pour le trimestre suivant doit être notifiée par écrit, adressée à Mme MOULIN et validée** (nombre de jours de restauration, inscription ou résiliation...) :

- pour le 2nd trimestre → avant le **20 novembre 2020**, pour la période du 01/12/2020 au 26/02/2021
- pour le 3^{ème} trimestre → avant le **12 février 2021**, pour la période du 01/03/2021 à fin juin 2021

Passé ces dates, **aucune modification** ne pourra être prise en compte.

Un badge d'accès est fourni à tous les élèves dans la semaine du 10 septembre 2020. Elle est de couleur différente pour les « externes ». En cas de perte ou de dégradation la carte est facturée 10 euros.

X. SEANCE PHOTOGRAPHIE

La photo de classe et les photos individuelles seront prises le vendredi 4 septembre 2020. Merci de prévoir une tenue adaptée.

XI. LES VACANCES

Vacances d'automne : du 16 octobre après les cours jusqu'au 1^{er} novembre 2020.

Le 11 novembre est férié (Armistice)

Vacances de Noël : du 18 décembre 2020 après les cours jusqu'au 3 janvier 2021.

Vacances d'hiver : du 12 février 2021 après les cours au 28 février 2021. **Vacances de Pâques :** du 16 avril après les cours au 2 mai 2021.

Weekend de l'Ascension : du 12 mai 2021 après les cours au 16 mai 2021.

Weekend de Pentecôte : du 21 mai 2021 après les cours au 24 mai 2021 inclus.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et une bonne rentrée scolaire.

Le Chef d'établissement
Thierry Courrège